

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

SERVICE CIMETIÈRES

Demande de régularisation de concession

❖ Concessionnaire :

Madame Monsieur

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

❖ Durée :

15 ans 30 ans 50 ans

❖ Conçédée le/...../.....

❖ Cimetière :

Saint Lazare Emplacement

Les Trappistines Emplacement

Le dossier de la concession citée en référence n'est plus à jour suite au décès de :

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le :/...../..... à

Décédé(e) le :/...../..... à

Afin de régulariser la situation et de déterminer l'identité des héritiers qui pourront devenir ayants droits de cette concession, il convient de transmettre au service :

❖ **Un acte de notoriété** :

- Délivré par un notaire en cas d'ouverture de succession (donation, contrat de mariage, biens immobiliers, ...)
- En cas de testament, fournir en plus la copie de celui-ci et l'envoi en possession du legs

❖ **Une attestation des héritiers** (en l'absence de notaire uniquement)
(cf. formulaire correspondant)

- Signée de l'ensemble des héritiers et accompagnée des pièces justificatives mentionnées

❖ **Si le défunt est de nationalité étrangère** :

- S'adresser au Consulat du pays d'origine

À réception, une attestation du service mentionnant les titulaires vous sera adressée.

J'ai pris connaissance de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de l'emplacement, à la fin de la durée de concession si elle n'est pas renouvelée 2 ans après son terme. Si je m'oppose à la crémation des restes, je joins une attestation le précisant.

Plus d'informations sur l'acte de notoriété et l'attestation des héritiers sur : <http://vosdroits.service-public.fr>

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la ville de Montélimar. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez consulter la politique de confidentialité présente sur notre site internet.